

J'ai noté, dans ce Recueil, les pièces suivantes :

Fol. 7-11. Déclaration des droits et des devoirs de la charge de mestre de camp général d'une armée, par le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas (sans date).

Fol. 11 v^o-14. Commission de mestre de camp général de l'armée de Hollande, donnée à Utrecht, le 1^{er} novembre 1573, par le duc d'Albe à Francisco de Valdes. — La charge de Valdes s'étendait sur les troupes de toutes nations qui étaient logées depuis Harlem jusqu'à Utrecht.

Fol. 139-145. Commission de *veedor* général de l'armée qu'il avait résolu de former pour choses utiles au service de Dieu et au sien, donnée par Charles V, à Augsbourg, le 25 août 1552, à Juan Capata de Cardenas, gentilhomme de sa maison, commandeur de Calzadilla. — Le duc d'Albe était le capitaine général de cette armée.

Fol. 89-v^o. État de capitaine général qu'eut le duc d'Albe dans les premiers voyages d'Allemagne, en 1546 et 1547. — Il recevait, pour entretien de sa personne, 500 écus; pour celui de vingt-cinq gentilshommes, 425 écus : dix étaient payés à raison de 25 écus par mois, et les autres à raison de 15 écus. Il avait, en outre, sa garde, des trompettes, des interprètes et trois ingénieurs.

S 156.

79. — Hieronymi Olzignani duae : altera pro Egmondano Hornensique Comitibus, altera pro regio fisco, Actiones, ex penitissimis processuum documentis, summa fide, cura et diligentia excerptae.

Cahier en papier, non coté, 29 feuillets, écriture italienne du XVII^{me} siècle.

Discours dans lequel sont rapportées substantiellement les raisons alléguées par les comtes d'Egmont et de Hornes pour leur justification et les réponses du procureur général Du-Bois. L'auteur fait connaître aussi la sentence prononcée contre les deux comtes, et il donne, sur leur exécution, des détails qui sont connus.

G 45.

80. — Señor don Juan de Austria. Cosas de mar y Turcos.

In-fol., pap., rel. en parchemin, 755 feuillets.

Les feuillets suivants ont été enlevés : 78-80, 85-88, 97-98, 100-101, 118-120, 167-169, 178-179, 204-206, 212-213, 218-219, 222-228, 251-258, 269-274, 281-282, 334-337, 417-420, 495-496, 539-544, 556-557, 573-585, 618-632, 679-682, 715-720, 733-755.

Ce Recueil, dans l'état où on l'a laissé, se compose principalement de lettres originales adressées à don Juan d'Autriche en 1571, 1572, 1573, et de minutes de ses réponses.

Le 27 novembre 1571 (fol. 108) le duc d'Albe écrit, de Bruxelles, à don Juan, pour le féliciter sur la victoire de Lépante. Il lui dit que c'est la plus grande victoire que les chrétiens aient jamais remportée. Il paraît qu'à cette époque don Juan et le duc étaient dans de très-bons rapports : au mois de juin de la même année 1571, Ferdinand de Tolède avait écrit au fils naturel de Charles-Quint une lettre que le Roi trouva si notable qu'il voulut qu'elle fût communiquée à ses principaux ministres¹. Ces rapports s'altérèrent dans la suite : car don Juan, lorsque Philippe II lui confia le gouvernement des Pays-Bas, demanda que l'expédition des affaires de ces provinces fût retirée des mains du secrétaire Çayas, qui était, dans le conseil d'État, du parti du duc d'Albe, pour être confiée à Antonio Perez, partisan dévoué du prince d'Eboli².

Plusieurs lettres sont du grand commandeur D. Luis de Requesens et du cardinal de Granvelle.

Les premières traitent des affaires d'Italie et d'Afrique.

Granvelle (fol. 469-471) en adresse une, de Naples, le 28 août 1573, à don Juan, où il dit, après avoir parlé de la reddition de Harlem et exprimé

¹ *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 179.

² *Ibid.*, t. I, p. LXXXIX.

l'espoir que les affaires des Pays-Bas s'amélioreront : « Mais je crains les » suites de l'exécution qu'on a faite de sang-froid des gens de guerre. » A mon avis, on aurait pu la différer, en les répartissant en différents » lieux de ces provinces, puisqu'ils étaient désarmés, et cela en le colorant » de ce qu'on ne pouvait avoir confiance en eux, qui avaient violé leur ser- » ment de ne plus servir, et que par cette raison il ne convenait pas de dis- » poser d'eux avant la fin de la guerre : on aurait eu le temps plus tard de les » châtier, si on l'avait jugé convenable. Maintenant le duc d'Albe s'étonne » que les villes ne viennent pas se rendre : mais il faut considérer que ce » sont les soldats qui les défendent et que, craignant d'être traités de la » même manière, ils se battront jusqu'au dernier homme. Dans un avis que » m'envoie l'ambassadeur Guzman de Silva il est dit que l'armée coûte » 700,000 écus par mois : à ce compte tout se ruinera. Je ne manque » jamais de supplier ledit duc d'Albe de changer de système et d'user de » clémence, puisqu'une expérience de sept années lui a montré que la » voie de tant de rigueur n'est pas celle qui convient ¹. »

Au fol. 19 est la patente de capitaine général de la mer que Philippe II donne à don Juan d'Autriche le 15 janvier 1568;

Au fol. 645 la patente de capitaine général du royaume de Portugal pour le duc d'Albe, du 12 juin 1580.

¹ ... « Pero yo temo la execucion que se ha hecho a sangre fria sobre gente de guerra, que á mi parecer se podia differir, repartiéndoles en diversas tierras de aquellos Estados, pues eran desarmados, y esto con color de que no se podia fiar dellos, por no haver observado el juramento de no servir, y que por esto no era bien disponer dellos antes de la fin de la guerra, pues á tiempo se estava después por castigarles si parecia que convenia. Y ahora se espanta el señor duque d'Alva que las tierras no se vienen á rendir : pero deve se considerar que son los soldados los que las defienden y que, temiendo de ser tratados desta manera, combatirán hasta el postrer hombre. Por un aviso que me embia el embaxador Guzman de Silva, se dize que costa el campo 700,000 escudos al mes : á este passo se ruynará todo. Yo nunca dexo de suplicar al dicho duque d'Alva que mude de camino y use de clemencia, pues en siete años ha visto por experiencia que el camino de tanto rigor no es el que conviene... »

C c 42. C c 43.

81. — Juan de Austria (Don). Noticias de su gobierno en Flándes, y Carta á Felipe II^o noticiándole la muerte de Luis Quijada.

Le MS. C c 42 est coté 1-256. Les feuillets 53-56, 59-61, 63-64, 154-159, 175-176, ont été enlevés : c'étaient probablement ceux qui contenaient la lettre de don Juan d'Autriche et les documents relatifs aux Pays-Bas, car l'une et les autres manquent dans le volume.

Le MS. C c 43 n'est pas coté. On en a enlevé de même un grand nombre de feuillets où devaient se trouver aussi les lettres de don Juan d'Autriche indiquées au catalogue.

G 139.

82. — Varia.

In-fol., pap., rel. en parchemin, 576 feuillets.

Recueil de copies, faites dans le XVII^{me} siècle, de papiers d'État, documents politiques, relations, pièces de vers, etc.

On y trouve, entre autres documents :

Fol. 28 v^o-36. *Rebeliones de Flándes en diversos tiempos contra sus señores naturales*. — C'est une traduction espagnole de quelques-uns des chapitres de Wielant, dans ses *Antiquités de Flandre*.

Fol. 18-v^o. Commission de *proveedor* et commissaire général que Charles-Quint donna, à Crémone, le 21 juillet 1543, à Francisco Duarte, près l'infanterie espagnole et les cheveu-légers qu'il avait résolu de lever en Italie, pour le servir aux Pays-Bas et en Allemagne.

Fol. 9-v^o. Instruction que doña Estefania de Requesens, veuve de don Juan de Cúñiga et Avellanada, grand commandeur de Castille, donna à don Luis de Requesens, son fils, quand il alla aux Pays-Bas servir le

prince Philippe. — Cette instruction, sans date, ne roule que sur la conduite morale à tenir par son fils, sur sa manière de vivre, etc. Elle ne traite pas de politique.

Fol. 336 et 336 v°. Lettres de Philippe II au pape et à la reine de Portugal sur l'emprisonnement de don Carlos. (*Voy.* le n° 75.)

Fol. 76. Lettre que le P. Francisco Dorante, de l'ordre de Saint-François, confesseur de don Juan d'Autriche, écrivit au Roi, de Namur, le 3 octobre, et qui fut reçue le 20 à Madrid, sur la mort de don Juan. Cette lettre est d'une grande étendue; je vais en donner la traduction, en l'abrégeant :

« Tout le temps que Son Altesse fut au château de Namur, elle l'employa en grande partie à se mettre en règle avec Dieu et ordonner ses choses, me témoignant souvent le désir et me demandant avec beaucoup d'instances que je priasse Dieu afin que, pour les mérites et le zèle de l'invincible Empereur, son père, puisqu'il n'avait que sa personne à lui offrir, elle fût consacrée à la défense de la religion catholique, et qu'il lui accordât cette grâce de mourir plutôt que de faire ou souffrir la moindre chose qui l'offensât....

» Deux jours avant la victoire de Gembloux ¹ il me fit appeler et me dit que, quoiqu'il ne pensât pas de livrer bataille aux ennemis, néanmoins sachant combien sont divers les événements de la guerre, il se voulait confesser généralement depuis l'époque la plus reculée dont il eût le souvenir. Cela lui était très-facile, vu la fréquence avec laquelle, depuis son arrivée aux Pays-Bas, particulièrement, il s'était approché des sacrements de l'Église, fréquence telle qu'il était rare que dans un mois il ne se confessât pas deux ou trois fois. Ainsi, ce soir-là, après une confession générale, disposant de ses choses comme s'il avait à l'heure même à comparaître devant Dieu, il me dit, avec une incroyable douleur et une humilité très-profonde, en se promenant dans sa chambre : « Mon père, pour que vous connaissiez » ma dernière volonté et disposition, veuillez écouter ce que je vais vous » dire. Il y a trois choses dont il est juste que je me souvienne : mon âme, » mon corps et ce qui est à ma charge, comme le sont mes serviteurs, mes » dettes, ma mère, mon frère et d'autres choses que je dirai en son temps. » Quant à mon corps, je comprends bien que l'endroit où je reposerai jus-

¹ 51 janvier 1578.

» qu'au jour du jugement importe peu; mais je vous demande et je vous
» charge de supplier en mon nom la Majesté du Roi, mon seigneur, qu'ayant
» égard à ce que l'Empereur, mon seigneur, lui demanda et au dévouement
» avec lequel je m'efforce de le servir, il me fasse cette faveur que mes os
» soient déposés près de ceux de mon seigneur et père : par cela je me
» trouverai bien payé de mes services. Quant à mes dettes, je n'ai rien à
» dire, sinon que, puisque je suis fils de l'Empereur, mon seigneur, et qu'il
» me donna pour tel au Roi, que je meurs en la maison et au service de Sa
» Majesté, elle dispose à cet égard en vrai seigneur et père. Je ferais de
» même envers le Roi si tout le monde m'appartenait... » Ce soir-là il se
recueillit comme si ce devait être la dernière heure de sa vie. Il désirait recevoir le lendemain matin le saint sacrement : ce qui ne put avoir lieu que deux jours après cette fameuse et miraculeuse victoire.....

» Il était rare que Son Altesse ne me rappelât pas les trois choses dont j'ai parlé. Lorsque nous étions devant Philippeville, comme je lui représentais qu'il exposait trop sa personne, si nécessaire à l'Église et au service de son frère et seigneur, il me répondit : « Mon père, cela et beaucoup plus
» je le dois à Dieu et au Roi, mon seigneur, auquel, comme je l'ai souvent
dit et le dis encore, si je meurs en ces pays, je donne et remets mes os
» et tout le surplus. »

» Le 1^{er} août il se confessa généralement, pour recevoir, le jour d'après, le très-saint sacrement, comme il le fit, réitérant ensuite sa confession....

» Le deuxième jour qu'il tomba malade, il me dit que, quoique les médecins assurassent que sa maladie n'était pas dangereuse, il se sentait néanmoins très-mal et très-souffrant, mais que ce qui lui donnait une grande satisfaction était de se voir si pauvre que rien sur la terre ne pouvait le retenir de se mettre bientôt en règle vis-à-vis de Dieu, surtout ayant au ciel son seigneur et père, et ici-bas, pour seigneur et frère, Votre Majesté, qui, il en était très-certain, disposerait, en ce qui concernait toutes ses choses, de la manière qu'il convenait.....

» Le jeudi 25 septembre il se confessa comme un élu de Dieu, en disant qu'il voyait que ses jours étaient comptés; qu'il ne le regrettait pas; que son seul regret était le peu qu'il avait fait pour le service de Dieu et de Votre Majesté;... qu'il désirait faire connaître au monde que, n'ayant pas, pendant sa vie, été religieux, ainsi que l'avait ordonné son père, il voulait,

autant que cela dépendait de lui, l'être en sa mort, ne songeant à rien de ce qu'il avait sur la terre, puisque tout appartenait à son seigneur et frère; qu'il suppliait seulement Votre Majesté de se souvenir de ses serviteurs : ils étaient très-bons et très-fidèles; beaucoup d'entre eux, qui l'avaient suivi sur mer et sur terre, et dont la plupart avaient été tirés par lui du sein de leurs familles, étaient fort pauvres, et lui se trouvait à cette heure sans un maravédi pour payer même les gages qui leur revenaient depuis longtemps; qu'il suppliait aussi Votre Majesté de se souvenir de sa mère et de son frère. Il me nomma d'autres personnes encore, lesquelles je déclarerai en son temps à Votre Majesté, si elle le trouve bon. Il termina en disant : « Mon père, il n'est pas juste que celui qui, pendant sa vie, n'a » pas eu un palmé de terre à lui désire être au large dans le ciel. Pour » mettre ordre à ce qu'il y a à faire ici touchant mes choses, jusqu'à ce » que du surplus il soit rendu compte à Sa Majesté, je vous veux donner » pour compagnon Ottavio Gonzaga, qui vous aidera, je le sais, ayant » reconnu en lui une grande affection aussi bien pour le service du Roi, » mon seigneur, que pour ce qui me regarde. » Ici Son Altesse ajouta que, si elle ne méritait d'être admise dans le lieu où reposent les cendres de son seigneur et père, elle prenait son recours à Notre-Dame de Monserrat, à qui, pendant sa vie, elle avait eu une dévotion particulière.

» Le vendredi 26, étant allé le visiter, il se plaignit à moi que les médecins lui eussent fait prendre par force un breuvage qui pourrait l'empêcher de communier. Comme je lui dis qu'il ne devait pas s'en inquiéter, il m'ordonna de demander aux médecins s'il n'y avait pas de danger à remettre la communion au jour suivant, et même au dimanche, où il pensait gagner le jubilé. Les médecins répondirent qu'il pouvait la différer jusque-là et même davantage.

» Le dimanche au matin, 28 septembre, il se réconcilia avec tant de contrition que j'en avais de la peine, voyant que par là s'augmentaient ses souffrances. Ayant dit la messe en sa chambre, il me demanda avec une incroyable dévotion la figure de son Dieu, et il reçut le saint sacrement avec des paroles dignes d'une bouche si chrétienne et si catholique.... La messe achevée, il nomma le prince de Parme en son lieu jusqu'à ce que Votre Majesté en ordonnât autrement. Deux heures environ après il eut un délire tel qu'il ne comprenait plus rien, à moins qu'on ne lui parlât de

Dieu : lorsqu'on proférait les noms de Jésus et Marie, en disant qu'ils lui commandaient de prendre ou faire ce qui était jugé convenable, il le faisait avec beaucoup d'obéissance et les mains jointes.

» Le lundi et le mardi il eut de grandes souffrances; il ne répondait plus rien qui eût du sens; toutes ses paroles étaient de faire des retranchements, d'envoyer de la cavalerie et des munitions, car ainsi l'exigeait le service du Roi.

» Ce même mardi, dans la soirée, je lui demandai s'il voulait l'extrême-onction; il me répondit, comme s'il n'avait aucun mal : « Oui, mon père, « Jésus ! » Il la reçut en priant.

» Le mercredi matin, une heure et demie avant sa mort, je lui demandai s'il voulait entendre la messe; il fit signe de la tête qu'il le voulait. Lors de l'élévation du saint sacrement, les gentilshommes qui étaient à son chevet l'en avertirent; et, quoiqu'il eût perdu le jugement et que ses yeux fussent presque fermés, il ôta avec grande presse des cataplasmes qu'il avait à la tête et son bonnet pour adorer son Dieu. Le reste du temps, jusqu'au moment de sa mort, qui fut à une heure après midi, fut employé à l'aider à dire les noms de Jésus et de Marie, avec grandissime affliction de ceux qui étaient présents, bien que, d'autre part, avec beaucoup de contentement de voir des signes si manifestes de la gloire vers laquelle il cheminait tout droit.....

» Telle fut, très-puissant seigneur, la fin de la vie si glorieuse et si fameuse de ce très-obéissant fils et esclave, comme il se nommait, de Votre Majesté. Selon ce que j'apprends, pendant les trente-trois années qu'il vécut, il accomplit la volonté des deux pères qu'il eut : celle de son seigneur et père l'Empereur, de glorieuse mémoire, et celle de Votre Majesté : car, comme l'Empereur, notre seigneur, voulait qu'il se fit religieux, et Votre Majesté qu'il se fit soldat, ainsi que Son Altesse me l'a dit souvent, lui, en fils obéissant, meurt tel qu'un moine, s'étant longtemps auparavant dépouillé de ses biens, et en une pauvre baraque, qui n'était, je l'assure à Votre Majesté, qu'une espèce de grenier au-dessus d'une cour, pour imiter encore en cela la pauvreté du Christ. Il meurt aussi en campagne comme un soldat.

» Quatre ou cinq mois avant sa mort, il s'occupait, avec tant de zèle, d'œuvres de miséricorde, de piété et d'humilité, que, d'après ce que je le

voyais faire en public, au grand exemple de tous, et ce qu'il disait en secret, je jugeais qu'il se sentait appelé par Dieu. Ainsi tout son contentement était de s'occuper des malades dont il y avait beaucoup dans son armée : il les visitait dans leurs baraques ; il accompagnait le saint sacrement quand on le leur portait ; il leur faisait l'aumône de sa main ; il avait des attentions infinies pour les soldats les plus pauvres, les plus malheureux, jusqu'à aller lui-même chercher des chariots pour les transporter à l'hôpital ; il m'ordonnait sans cesse de veiller à ce que rien ne manquât dans les hôpitaux, bien qu'on manquât de tout ; il me recommandait tout particulièrement d'avoir soin qu'aucun malade ne mourût sans avoir été administré ; il avait lui-même établi à part un hôpital pour les soldats atteints de la peste et m'avait recommandé de n'en laisser mourir aucun, autant que possible, sans qu'il eût reçu les sacrements. Après qu'en vertu de l'autorité que Sa Sainteté lui avait donnée, il m'eut nommé vicaire général en cette armée de Votre Majesté, il me dit que je l'aidasse à en bannir les blasphèmes, les jurements, les péchés publics et en particulier l'hérésie, m'assurant que je trouverais en lui, fût-ce contre la personne qui le toucherait de plus près, toute la faveur et l'aide du monde. Il avait introduit dans l'armée une telle règle que, après trois mois de campagne, elle paraissait, spécialement en ce qui concernait les Espagnols, être un couvent de religieux. Enfin ce prince très-chrétien se conduisait de telle manière que ses soldats, le voyant mort, ne peuvent croire autre chose sinon que, vivant comme il vivait et faisant ce qu'il faisait, il devait avoir reçu le don de prophétie par rapport à sa fin : aussi leur paraît-il qu'il n'est pas mort comme un homme, mais que, comme un ange du ciel, il s'est envolé vers Dieu¹. »

¹ Voy. les *Appendices*.

Z 113.

83. — Varios Papeles de familias de Italia; Artículos de la gobernacion de Flándes, etc. Tom. VII.

In-fol., pap., rel. en parchemin, 512 feuillets, écriture italienne du XVII^{me} siècle.

Je n'ai trouvé dans ce volume qu'une seule pièce qui se rapporte au gouvernement des Pays-Bas; elle est aux fol. 363-370 : c'est une traduction latine des conditions auxquelles, le 8 décembre, 1577, les états généraux assemblés à Bruxelles offrirent ce gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II, conditions qu'il accepta. (Voy. *Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585*, t. I, 1861, p. 296.)

E 189.

84. — Grambela (el cardenal Antonio de). Título de presidente del Consejo de Italia.

Dans un volume in-4^o, pap., rel. en parchemin, ayant 387 feuillets, écriture du XVII^{me} siècle, et qui est intitulé *Lecturas varias escriptas á Carlos V^o por el almirante y otras Noticias*, on trouve :

Fol. 325-v^o. Lettres de Philippe II, données à l'Escorial le 1^{er} septembre 1579, par lesquelles « se ressouvenant de la grande prudence, » intelligence, pratique et expérience de toute sorte d'affaires, et autres » bonnes qualités et mérites qui concourent en la personne du cardinal de » Granvelle, son cher et très-aimé ami (*mi charo y muy amado amigo*), » archevêque de Malines, de son conseil d'État, et des nombreux et importants services qu'il lui a rendus, » il le nomme président de son conseil suprême d'Italie, en remplacement du prince de Melito, décédé.

Fol. 328. Serment prêté par le cardinal le 13 octobre 1579.

Les feuillets 313-323, qui contenaient des pièces sur l'emprisonnement de don Carlos, ont été arrachés.